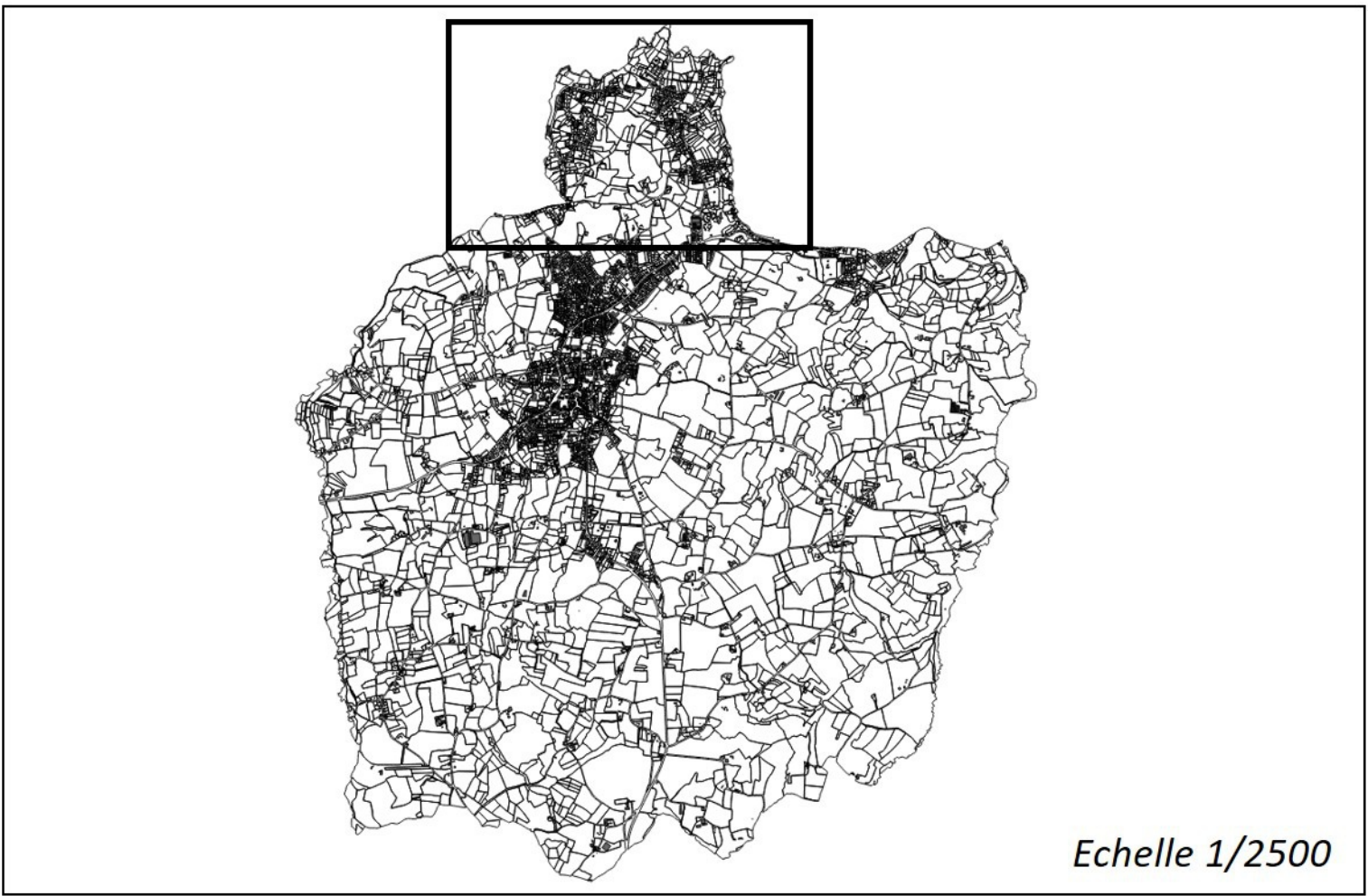


PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Plestin-les-Grèves

Documents graphiques du règlement

Agglomération



PL.U. arrêté le :	25 août 2016
PL.U. approuvé le :	23 mars 2017
PL.U. modifié le :	1 ^{er} février 2022

- Limites de zones
- Espaces paysagers protégés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
- Site archéologique de degré 2
- Site archéologique de degré 1
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du CU
- Espaces proches du rivage
- Linéaire de protection du commerce et de l'artisanat
- Haie ou talus protégé au titre de l'article L. 151-23 du CU
- Bât remarquable protégé au titre de l'article L.151-19 du CU
- Bât d'intérêt patrimonial ou architectural protégé au titre de l'article L. 151-19 du CU
- Mur protégé au titre de l'article L.151-19 du CU
- Zones Humides
- Cours d'eau identifiés
- Périmètre de centralité commerciale
- Sentier piétonnier protégés au titre de l'article L. 151-38 du CU
- Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation

- Zones du PLU**
- UA : zone urbaine centrale
- UB : zone urbaine en frange du centre-ville
- UC : zone urbaine essentiellement en habitat individuel
- UE : zone urbaine dédiée aux grands équipements
- UY : zone urbaine dédiée aux activités économiques
- UL : zone urbaine destinée aux activités touristiques et de loisirs
- UN : zone urbaine inscrite dans un cadre naturel et paysager, à proximité du littoral
- 1AU : zone à urbaniser
- 2AU : zone à urbaniser à long terme
- A : zone agricole
- N : zone naturelle et forestière

Emplacement réservé n°	Situation	Objet	Superficie	Bénéficiaire
ER 1	Bourg : Hent an Ti Skoll	Elargissement de la voirie	728 m²	Commune
ER 2	Pointe de l'Armorique - Hent Fennec - Impasse Run Rouz	Prolongement de la voirie	913 m²	Commune
ER 3	Bourg : Lestrezec	Création d'une voirie	428 m²	Commune
ER 4	Bourg : Keranaman	Elargissement de voirie	792 m²	Commune
ER 5	Bourg : rue du Stade	Agrandissement du cimetière communal	4 184 m²	Commune
ER 6	Kernévez	Création d'un chemin piédestre	2 094 m²	Commune